

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN
Le 16 juin 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Félicien, tenue le seizième jour de juin deux mille vingt-cinq, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Luc Gibbons, maire
Monsieur Dany Bouchard, conseiller
Monsieur Bernard Boivin, conseiller
Monsieur Michel Gagnon, conseiller
Madame Josée Lemay, conseillère
Monsieur Jean-Philippe Boutin, conseiller
Monsieur Alexandre L. Paradis, conseiller
M^e Louise Ménard, greffière
Monsieur Dany Coudé, directeur général

16-0625-01

OBJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Luc Gibbons procède à l'ouverture de la séance.

16-0625-02

OBJET : LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté, tel que présenté.

16-0625-03

OBJET : ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2025.

16-0625-04

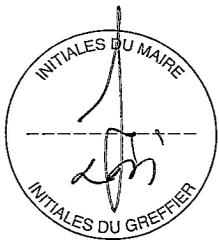
OBJET : NOMINATION DE MONSIEUR ALEXANDRE-OLIVIER GAGNÉ-FORTIN À TITRE DE LIEUTENANT / SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le poste de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie a été dûment affiché à l'interne ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de procéder à la nomination de monsieur Alexandre-Olivier Gagné-Fortin au poste de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Alexandre-Olivier Gagné-Fortin soit nommé au poste de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie à compter du 16 juin 2025, et ce, selon toutes et chacune des conditions prévues à la convention collective intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 7172.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-05

OBJET : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET
RAPPORT DES AUDITEURS

ATTENDU le dépôt des états financiers audités de la Ville de Saint-Félicien au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU le dépôt du rapport des auditeurs sur les états financiers ;

ATTENDU les explications données au cours de la présente séance par madame Janie Paquet, trésorière sur les résultats obtenus ;

ATTENDU QUE les états financiers montrent un excédent de fonctionnement de l'exercice de 1 837 796 \$;

ATTENDU QUE les états financiers montrent un excédent de fonctionnement non affecté de 6 227 368 \$;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers audités de la Ville et du rapport des auditeurs au 31 décembre 2024.

16-0625-06

OBJET : AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT 24-148 /
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 7 176 000 \$
RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU les termes de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes autorisant à décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la trésorière, madame Janie Paquet ou le directeur général, monsieur Dany Coudé soient autorisés à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses engagées aux termes du règlement 24-148 décrétant des dépenses et un emprunt de 7 176 000 \$ relativement à l'agrandissement du garage municipal.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'autoriser madame Janie Paquet ou monsieur Dany Coudé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Félicien tout document nécessaire à donner suite et effet à la présente résolution.

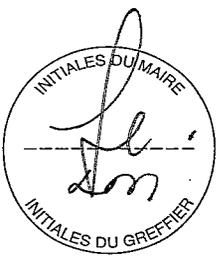
IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les résolutions 24-0325-10 et 26-0525-09 soient abrogées.

16-0625-07

OBJET : AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT 24-149 /
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 704 000 \$ ET
UN EMPRUNT DE 2 465 217 \$

ATTENDU les termes de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes autorisant à décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-07 (suite)

**OBJET : AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT 24-149 /
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 704 000 \$ ET
UN EMPRUNT DE 2 465 217 \$**

...

QUE la trésorière, madame Janie Paquet ou le directeur général, monsieur Dany Coudé soient autorisés à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses engagées aux termes du règlement 24-149 Décrétant des dépenses en immobilisations de 2 704 000 \$ et un emprunt de 2 465 217 \$.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'autoriser madame Janie Paquet ou monsieur Dany Coudé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Félicien tout document nécessaire à donner suite et effet à la présente résolution.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la résolution 05-0525-10 soit abrogée.

16-0625-08

**OBJET : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) / REDDITION DE COMPTES /
ANNÉE 2024**

ATTENDU la réalisation par la Ville de Saint-Félicien au cours de l'année 2024 de travaux sur des routes locales de niveaux 1 ou 2;

ATTENDU QUE pour l'année 2024, le total des frais encourus admissibles au volet Entretien des routes locales (ERL) est de 782 531,20 \$;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ATTESTER la véracité des frais de 782 531,20 \$ encourus sur des routes locales de niveaux 1 ou 2.

16-0625-09

OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU STATUT DE ZONE TOURISTIQUE

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère de l'Économie et de l'Innovation de reconnaître à la Ville de Saint-Félicien le statut de zone touristique en vertu de l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, sur une base partielle, soit du 24 juin au 6 octobre de chaque année.

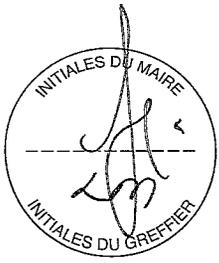
16-0625-10

**OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE /
3080, CHEMIN DU HÉRON-BLEU**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée à l'égard de l'immeuble situé au 3080, chemin du Héron-Bleu, à Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications données au cours de la présente séance sur la teneur de la demande, la portée et les effets de la dérogation demandée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-10 (suite)

OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE /
3080, CHEMIN DU HÉRON-BLEU

...

ATTENDU QU'un avis public a valablement été donné en conformité avec la loi et le règlement des dérogations mineures de la Ville;

ATTENDU QU'à la suite de l'invitation faite, personne n'a émis de commentaire favorable ou défavorable;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée à l'égard de l'immeuble situé au 3080, chemin du Héron-Bleu, à Saint-Félicien ayant pour effet de permettre la construction de la nouvelle résidence et de son garage intégré à l'extérieur de la zone inondable, soit à 7,4 mètres dans la marge avant.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que la dérogation mineure accordée est applicable qu'à l'encontre du projet de construction soumis à la date de la présente résolution.

16-0625-11

OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE /
840, BOULEVARD HAMEL

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée à l'égard de l'immeuble situé au 840, boulevard Hamel, à Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications données au cours de la présente séance sur la teneur de la demande, la portée et les effets de la dérogation demandée;

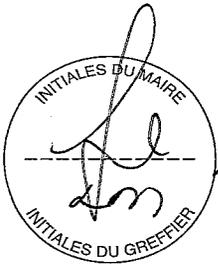
ATTENDU QU'un avis public a valablement été donné en conformité avec la loi et le règlement des dérogations mineures de la Ville;

ATTENDU QU'à la suite de l'invitation faite, personne n'a émis de commentaire favorable ou défavorable;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée à l'égard de l'immeuble situé au 840, boulevard Hamel, à Saint-Félicien ayant pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 9 mètres dans la marge avant.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que la dérogation mineure accordée est applicable qu'à l'encontre du projet de construction soumis à la date de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-12

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) / NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE / 823, CHEMIN ROLAND-CASTONGUAY

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications supplémentaires fournies au cours de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé, aux termes des articles pertinents du règlement 18-949, à émettre les permis et certificats requis relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur l'immeuble correspondant au 823, chemin Roland-Castonguay.

16-0625-13

OBJET : DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT / LOTS 6 048 487 ET 6 048 481 AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DION)

ATTENDU le développement résidentiel dans le secteur de la rue Dion réalisé par la compagnie 9737103 Canada inc.;

ATTENDU QU'en raison du défaut de la compagnie 9737103 Canada inc. de rembourser un prêt contracté auprès d'une institution financière, un préavis d'exercice d'un recours hypothécaire de vente sous contrôle de justice a été inscrit à l'égard des immeubles de la rue Dion appartenant à ladite compagnie;

ATTENDU QUE deux de ces immeubles, soit les lots 6 048 487 et 6 048 481 au cadastre du Québec correspondent respectivement à l'extrémité de la rue Dion et à un passage piétonnier;

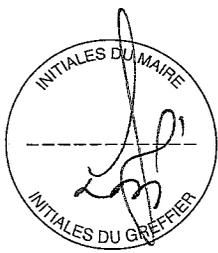
ATTENDU QU'en raison de leur utilisation, la Ville de Saint-Félicien a un intérêt de s'en porter acquéreur;

ATTENDU QUE selon le rôle d'évaluation de la Ville de Saint-Félicien pour les années 2023-2024 et 2025, l'évaluation desdits immeubles est de 1 900 \$, établi de la manière suivante :

IMMEUBLES	LOCALISATION	ÉVALUATION MUNICIPALE
Lot 6 048 487 au cadastre du Québec	Extrémité de la rue	100 \$
Lot 6 048 481 au cadastre du Québec	Passage piétonnier	1 800 \$

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une offre d'achat des lots 6 048 487 et 6 048 481 au cadastre du Québec à la valeur de l'évaluation municipale, soit 1 900 \$ plus taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-14

OBJET : DÉPÔT POUR ACCEPTATION / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 6 MAI 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du procès-verbal de la séance
du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2025.

16-0625-15

OBJET : PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MRC DU DOMAINE-DU-
ROY / ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS / SAISON 2025 /
AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et
ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de
la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC du
Domaine-du-Roy concernant l'entretien de la véloroute des
Bleuets pour la saison 2025.

16-0625-16

OBJET : ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU
PAYS-DES-BLEUETS / UTILISATION TEMPORAIRE DU LOT 3 071 569 AU
CADASTRE DU QUÉBEC (ARRIÈRE DE LA POLYVALENTE DES QUATRE-
VENTS) / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et
ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de
la Ville, l'entente à intervenir avec le Centre de services scolaire
du Pays-des-Bleuets concernant l'utilisation temporaire du lot
3 071 569 au cadastre du Québec (arrière de la Polyvalente des
Quatre-Vents), selon le projet soumis au conseil au cours de la
présente séance.

16-0625-17

OBJET : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LA MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES / PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE
RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL / AUTORISATION DE SIGNER

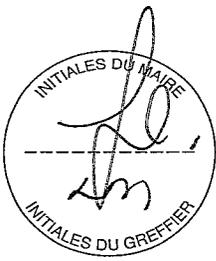
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant soit et il est, par les
présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la
convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des
Affaires municipales relativement au projet d'agrandissement et
de rénovation du garage municipal.

16-0625-18

OBJET : ENTENTE INTERMUNICIPALE À INTERVENIR AVEC LES MUNICIPALITÉS DE
LA DORÉ ET DE SAINT-PRIME / BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE
/ AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-18 (suite)

OBJET : ENTENTE INTERMUNICIPALE À INTERVENIR AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LA DORÉ ET DE SAINT-PRIME / BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE / AUTORISATION DE SIGNER

...

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec les municipalités de La Doré et de Saint-Prime concernant les barils récupérateurs d'eau de pluie, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

16-0625-19

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DES COMMISSIONS SELON LE RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que déposé, le rapport des dépenses des commissions selon le règlement 19-976, pour la période du 8 au 22 mai 2025 totalisant 256 \$ et de ratifier les dépenses y incluses.

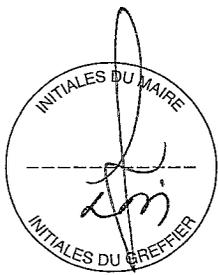
16-0625-20

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt, aux termes du règlement 19-976, des rapports de dépenses autorisées par le personnel administratif :

Directeur général Direction générale 0 \$ à 50 000 \$	497 316,45 \$
Trésorière Service de la trésorerie 0 \$ à 5 000 \$	17 558,90 \$
Greffière Service du greffe 0 \$ à 5 000 \$	6 563,68 \$
Directeur des ressources humaines Service des ressources humaines 0 \$ à 3 000 \$	799,72 \$
Directeur Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 5 000 \$	32 843,94 \$
Coordonnatrice aux loisirs Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	4 930,95 \$
Coordonnatrice culturelle Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	4 264,84 \$
Coordonnateur des loisirs (Tobo-Ski) Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	N.A.
Directeur Service de sécurité incendie 0 \$ à 5 000 \$	12 144,79 \$
Directrice Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	5 567,31 \$
Surintendant des travaux publics et hygiène du milieu Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	72 154,42 \$
Chargé de projets Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	965,79 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-20 (suite)

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

...

Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	17 141,59 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	2 744,80 \$.
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	990,73 \$
TOTAL	675 987,91 \$

16-0625-21

OBJET : ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES / PÉRIODE DU 9 AU 22 MAI 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L.-PARADIS
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, telle que déposée par le comité des finances, la liste des comptes pour la période du 9 au 22 mai 2025, totalisant 649 938,05 \$.

16-0625-22

OBJET : AUTORISATION DE PAYER / BENEVA / PRIMES D'ASSURANCE BIENS, BRIS DES ÉQUIPEMENTS, DÉLITS ET AUTOMOBILE / 169 211,60 \$

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte suivant :

Sujet	Montant
Beneva - Primes d'assurances	169 211,60 \$
TOTAL	169 211,60 \$

16-0625-23

OBJET : AUTORISATION DE PAYER / BFL CANADA / PRIMES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET MUNICIPALE / 156 606,18 \$

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

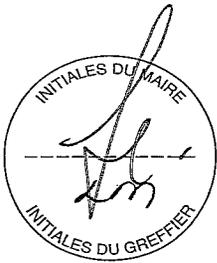
D'AUTORISER le paiement du compte suivant :

Sujet	Montant
BFL Canada - Primes d'assurances	156 606,18 \$
TOTAL	156 606,18 \$

16-0625-24

OBJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT 25-155 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 174-2 R MD À MÊME LES ZONES 174-1 R MD, 174 R ET 177 R (SECTEUR QUARTIER DES PIONNIÈRES)

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-24 (suite)

OBJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT 25-155 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 174-2 R MD À MÊME LES ZONES 174-1 R MD, 174 R ET 177 R (SECTEUR QUARTIER DES PIONNIÈRES)

...

QUE soit et est adopté un premier projet de règlement 25-155, aux fins de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue de créer une nouvelle zone 174-2 R md à même les zones 174-1 R md, 174 R et 177 R (secteur quartier des Pionnières).

16-0625-25

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-155 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 174-2 R MD À MÊME LES ZONES 174-1 R MD, 174 R ET 177 R (SECTEUR QUARTIER DES PIONNIÈRES)

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par madame la conseillère Josée Lemay qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 25-155 modifiant le règlement de zonage 18-943 en vue de créer une nouvelle zone 174-2 R md à même les zones 174-1 R md, 174 R et 177 R (secteur quartier des Pionnières).

16-0625-26

OBJET : INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil s'expriment, questionnent et forment des commentaires sur divers sujets.

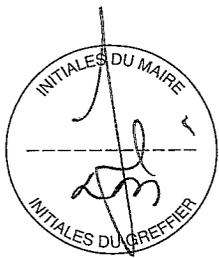
16-0625-27

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h27 à 20 h38

a) Monsieur Gervais Laprise s'adresse aux membres du conseil à l'égard des sujets suivants :

- Relativement au sujet numéro 6 du présent ordre du jour « Présentation des états financiers au 31 décembre 2024 et rapport des auditeurs » :
 - Pour les dépenses des départements de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement de même que pour les loisirs, quelle est la proportion affectée au paiement d'honoraires professionnels pour l'évaluation de projets?



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-27 (suite)

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

...

- Il mentionne que ce n'est pas une bonne nouvelle pour la Ville de réaliser seulement 44 % de ses projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations pour une année. Les infrastructures vieillissent et nécessitent des investissements. Ce sont des projets reportés, qui devront tôt ou tard être réalisés, à des coûts importants. Il demande à quel moment le Conseil projette un investissement majeur dans les infrastructures actuelles dédiées à la population. Il y a beaucoup de besoins sur le territoire dont il faudrait accélérer les investissements.
- Relativement au schéma d'aménagement et d'urbanisme de la MRC du Domaine-du-Roy :
 - Est-ce celui adopté en 2015 qui est actuellement en vigueur?
 - À quel moment sera-t-il remplacé?
- Relativement à l'entrée sud, il mentionne l'absence de nouvelles de la part de la Ville. Pendant ce temps, les véhicules continuent de circuler aussi rapidement, le trafic lourd n'a pas cessé et il n'y a aucune surveillance policière.

Il demande qu'un suivi soit assuré à cet effet et il réitère sa demande à l'effet que la terre excavée du nouveau parc industriel soit utilisée pour l'aménagement d'un mur coupe-son jusqu'en façade de la Maison du bleuet.

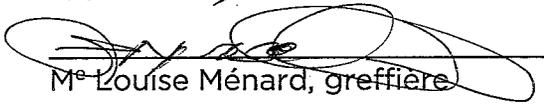
16-0625-28

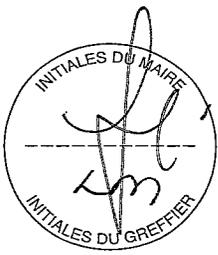
OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée à 20 h38.

Tel que stipulé dans la Loi sur les cités et villes, je certifie avoir remis au maire, en date du 18 juin 2025, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.


M^{re} Louise Ménard, greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

16-0625-28 (suite)

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

...

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce

7 juillet 2025

Janie Paquet, trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état

ce 7 juillet 2025 ce 7 juillet 2025 procès-verbal,

Luc Gibbons, maire

Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ RATIFIÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE QUATORZIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Président d'assemblée

M^e Louise Ménard, greffière



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

No de résolution
ou annotation

